

COMMUNE DE LA TÈNE

Conseil général du 6 mai 2021

Type d'objet : MOTION

Auteur(s) : Les Vert-e-s

Porte-parole : Clémence Planas

Titre : Exploiter tout le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la commune de La Tène

Contenu :

Le groupe des Vert-e-s de La Tène demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'exploiter tout le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la commune en y installant un maximum de panneaux photovoltaïques dans un avenir proche.

Développement :

La commune de La Tène dispose d'une vingtaine de bâtiments communaux. A l'heure actuelle, très peu sont équipés en panneaux solaires. Et pourtant, le potentiel solaire de ces bâtiments est bien réel en particulier sur 12 d'entre eux. Leurs toitures pourraient accueillir environ 2500 m² (540 kWc) de panneaux photovoltaïques, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 150 ménages (3500 kWh de consommation annuelle par ménage).

Au-delà des bâtiments, les parkings communaux, en particulier celui du collège de Marin côté Nord et du parking de La Tène au sud du terrain d'entraînement de football, pourraient également produire de l'énergie verte grâce à l'installation de carports solaires qui pourraient accueillir environ 1500 m² de panneaux photovoltaïques.

Au vu de l'urgence climatique et dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030, comme préconisé par les Vert-e-s, il semble primordial que les collectivités publiques se tournent désormais vers l'énergie propre en utilisant tout le potentiel solaire de leurs infrastructures communales.

Pour rappel, la Suisse a décidé de se passer, dans un avenir proche, d'énergie nucléaire. Cette source d'approvisionnement doit être compensée par la production indigène d'électricité. De plus, la Confédération, dans sa Stratégie énergétique 2050, exhorte les propriétaires privés à équiper leurs toitures en panneaux photovoltaïques sans tarder. Au niveau cantonal, la loi sur l'Energie (LCEn) ainsi que son règlement d'exécution (RELCEn) stipulent le devoir d'exemplarité des communes et du canton. Pour toutes ces raisons, les Vert-e-s de La Tène demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'exploiter le potentiel solaire de tous les bâtiments appartenant à la commune en recouvrant un maximum de surface pertinente en panneaux photovoltaïques.

Le taux d'expansion du photovoltaïque doit augmenter fortement

L'expansion de la production d'électricité à l'aide de systèmes photovoltaïques est l'un des plus grands défis et en même temps la clé pour atteindre les objectifs climatiques. Selon les Perspectives énergétiques 2050+ du Conseil fédéral, la production d'électricité photovoltaïque devrait passer à 33,6 TWh d'ici 2050. C'est presque 14 fois plus que les 2,5 TWh actuels (estimation Swissolar). Le taux d'expansion doit donc être beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui. Ceci est nécessaire pour des raisons de sécurité d'approvisionnement. En 2035, environ 25 TWh ne seront plus produits par les centrales nucléaires. Cette perte doit être largement remplacée par des énergies renouvelables, notamment l'électricité photovoltaïque.

Le potentiel existe

Le potentiel sur les toits et façades appropriés est disponible. Selon l'ISP (2019), le potentiel technique de production d'électricité à partir de systèmes photovoltaïques est donné de 22 à 54 TWh pour une fourchette de coûts de production de 10 à 15 Rp/kWh. Au fur et à mesure que les coûts diminuent, le potentiel réalisable augmente. Pour les installations à grande échelle, les coûts de production sont déjà de l'ordre de 8 centimes par kWh. Selon les données sur les toits solaires (OFEN, swisstopo, MétéoSuisse 2017), le potentiel de production d'électricité à partir d'installations photovoltaïques (systèmes de toit et PV de façade) atteint 65 TWh. Ce potentiel est presque deux fois plus élevé que les valeurs cibles des perspectives énergétiques.

Un rapport de Swissolar datant d'août 2020 montre que près de deux tiers des toits adaptés sont situés sur des maisons multifamiliales, des bâtiments mixtes résidentiels et commerciaux, et des bâtiments industriels, commerciaux et de services. Ces bâtiments ont généralement une part d'autoconsommation et sont déjà proches de l'exploitation économique. De nombreux systèmes ne sont pas construits aujourd'hui en raison de l'ignorance des conditions cadres économiques.

Il y a déjà une expérience avec une obligation de toit solaire. MuKEN 2014 prévoit l'autoconsommation obligatoire d'électricité dans les nouveaux bâtiments. MuKEN 2014 a maintenant été introduit dans 12 cantons et est en bonne voie dans d'autres. Afin d'exploiter le potentiel des bâtiments existants, il est impératif d'installer davantage de systèmes dans les bâtiments existants.

source : <https://www.sses.ch/fr/motion-de-kurt-egger-pour-equiper-tous-les-toits-et-les-facades-appropriees-de-panneaux-solaires/>